



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Gravelines-Mauvaise-application-des-consignes-et-erreur-d-analyse-atteinte-d-un-niveau-d-eau-tres-haut-dans-les-generateurs-de-vapeur-du-reacteur-2-et-violation-des-regles-generales-d-exploitation>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Gravelines : Mauvaise application des consignes et erreur d'analyse : atteinte d'un niveau d'eau très haut dans les générateurs de vapeur du réacteur 2 et violation des règles générales d'exploitation**

20 février 2019

France : Gravelines : Mauvaise application des consignes et erreur d'analyse : atteinte d'un niveau d'eau très haut dans les générateurs de vapeur du réacteur 2 et violation des règles générales d'exploitation

Une mauvaise application des consignes lors d'une opération de maintenance a entraîné une montée du niveau d'eau dans les générateurs de vapeur (GV) du réacteur 2 le 17 février 2019. Une mauvaise analyse de la situation par EDF a par ailleurs conduit au dépassement du délai maximal autorisé pour procéder au repli du réacteur, exigé dans l'heure par les règles générales d'exploitation dans une telle situation.

Ce que dit EDF :

Déclaration d'un événement significatif de sûreté de niveau 1 (échelle INES) sur l'unité de production n°2

Le 20/02/2019

Le 17 février 2019, l'unité de production n°2 est en phase de mise à l'arrêt programmé pour renouvellement du combustible et visite partielle.

Dans le cadre du programme de maintenance, une pompe d'alimentation en eau de secours des générateurs de vapeur [1] est mise en fonctionnement pour être graissée.

Cette opération entraîne une **montée du niveau d'eau dans les générateurs de vapeur.**

Les vannes du circuit d'alimentation de secours sont alors automatiquement fermées par un système de protection prévu à cet effet.

Conformément aux règles d'exploitation, l'opérateur dispose d'une heure pour reconfigurer le circuit de manière conforme (vannes d'alimentation ouvertes et disponibles). Or, l'opérateur a dépassé de 6 minutes le délai réglementaire pour réaliser cette opération.

Cet écart, qui n'a pas eu de conséquence ni sur la sûreté des installations, ni sur l'environnement, ni sur la santé du personnel, a été déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire le 19 février 2019 au niveau 1 de l'échelle INES graduée de 1 à 7.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-de-gravelines/actualites/declaration-d-un-evenement-significatif-de-surete-de-niveau-1-echelle-ines-sur-l-unite-de-production-ndeg2>

Ce que dit l'ASN :

Non-respect des règles générales d'exploitation

Publié le 04/03/2019

Le 19 février 2019, l'exploitant de la centrale nucléaire de Gravelines a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire un événement significatif relatif au non-respect des règles générales d'exploitation.

Le 17 février 2019, dans le cadre de l'arrêt programmé pour renouvellement de combustible du réacteur 2 de la centrale nucléaire de Gravelines, l'exploitant a procédé à une **opération de maintenance d'une pompe du système d'alimentation de secours en eau des générateurs de vapeur** (ASG [2]).

Suite à une mauvaise application de la consigne d'exploitation, après le démarrage de cette pompe, **les vannes d'alimentations en eau du système ASG ont été maintenues ouvertes, ce qui a entraîné une montée du niveau d'eau dans les générateurs de vapeurs (GV). Malgré une intervention de l'opérateur, l'atteinte des niveaux d'eau très hauts dans les GV a provoqué l'isolement du circuit ASG par fermeture automatique des vannes de régulations.**

Suite à une première analyse, **l'exploitant pensait disposer d'un délai de huit heures** pour amener le réacteur vers un état de repli conformément aux règles générales d'exploitation (RGE).

Lors d'une deuxième analyse, partagée avec la filière indépendante de sûreté d'EDF, l'exploitant a conclu que **l'indisponibilité ne concernait pas uniquement les pompes mais plus globalement l'alimentation par le système ASG des GV. Dans ce cas, les RGE imposent à l'exploitant de respecter un délai d'une heure pour amener le réacteur vers l'état de repli attendu.**

L'opération ayant duré une heure et six minutes, le délai de repli n'a pas été respecté.

L'événement n'a pas eu de conséquence réelle sur le personnel, l'environnement et la sûreté de l'installation. Toutefois compte tenu du non-respect des règles générales d'exploitation, il a été classé au niveau 1 de l'échelle INES.

Notes

[1] La centrale de Gravelines compte 3 générateurs de vapeur, des échangeurs de chaleur entre le circuit primaire et le circuit du groupe turbo-alternateur.

Pour pallier toute défaillance du circuit normal d'alimentation en eau, les générateurs de vapeur sont également alimentés en eau par un circuit de secours (ASG), situé en partie non nucléaire de l'installation.

[2] Alimentation de Secours des Générateurs de vapeur : Lorsque l'alimentation normale en eau est défaillante, le système ASG permet alors d'alimenter les générateurs de vapeur pour évacuer la chaleur transmise par le circuit primaire. L'alimentation de secours peut se faire à partir d'une turbopompe ou de deux motopompes aspirant dans un réservoir de stockage d'eau déminéralisée.

<https://www.asn.fr/Lexique/A/ASG>